



5, rue de l'hôtel de ville
85440 TALMONT ST HILAIRE

DECISION D
Prise en vertu de
du Conseil Communautaire n° 2022_01_D01
en date du 26 janvier 2022

Décision 2024_29_BU

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 085-200071900-20240529-2024_29_BU-DE



Date de la convocation : 23.05.2024

Date du bureau : 29.05.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-neuf mai à huit heures et trente minutes, les membres du Bureau Communautaire, régulièrement convoqués par Maxence de RUGY, Président de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, se sont réunis au siège de Vendée Grand Littoral à Talmont Saint Hilaire.

Membres du Bureau présents : Maxence de RUGY, Loïc CHUSSEAU, Jannick RABILLÉ, Sonia GINDREAU, Marc BOUILLAUD, Olivier POIRIER-COUTANSAIS, Daniel NEAU, Jean FERRAND, Marc HILLAIRET, Catherine GARANDEAU, Michel CHADENEAU, Joël MONVOISIN, Annick PASQUEREAU, Christian BATY, Didier ROUX.

Membres du Bureau excusés : Patrick VILLALON.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

- ♦ En exercice : 16
- ♦ Présents : 15
- ♦ Excusés : 1
- ♦ Pouvoir : 0
- ♦ Votants : 15

Avenant n°1 au bail commercial conclu avec la SARL FIT&CO à Talmont Saint Hilaire

L'atelier-relais situé 350 rue du Maréchal Ferrant - Parc d'activités Le Pâtis à Talmont Saint Hilaire, fait l'objet d'un bail commercial depuis le 7 décembre 2022 au profit de la SARL FIT&CO pour l'exercice de l'activité de centre de remise en forme.

Le 27 décembre 2022, dans le cadre de la cession des parts sociales de la société, Monsieur Vincent GUIGNERY est nommé en qualité de gérant de la SARL FIT&CO, date à laquelle Monsieur Cyril GUERMONT a démissionné de ses fonctions.

L'avenant annexé à la présente a ainsi pour objet d'insérer au bail commercial la mention du nouveau représentant légal de la société, de détailler les activités de l'entreprise et de modifier la date de règlement du loyer.

Considérant la délibération DEL 2022_01_D02 portant délégation de pouvoir au Bureau en matière de patrimoine pour fixer les loyers, signer les baux et conventions de mise à disposition précaire des ateliers-relais ;

Vu le projet d'avenant n°1 au bail commercial, annexé à la présente ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

DECIDE

- 1. De valider le contenu de l'avenant n°1 au bail commercial conclu le 7 décembre 2022 avec la SARL FIT&CO pour le local situé 350 rue du Maréchal Ferrant à Talmont Saint Hilaire ;**
- 2. D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.**

Le Président,



Maxence de RUGY

